



Association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901. Statuts disponibles en ligne sur [www.lismerusien.info/](http://www.lismerusien.info/)



## **Vous n'avez pas pu lire notre article dans le journal municipal de janvier.**

Voici le texte que nous avons communiqué à la mairie :

*A l'heure où nous écrivons ces mots, deux enquêtes concernant l'action de Madame le Maire sont diligentées par la brigade de recherche de gendarmerie de Meylan sous l'autorité du Procureur de la république. La moindre des choses est que les habitants de Saint-Ismier en soient informés. Les élus de l'opposition s'attachent, et c'est légitime, à veiller à la légalité des décisions prises et au bon usage de l'argent public. Rappelons tout de même que l'ensemble des élus de la majorité a déjà voté deux décisions selon nous illégales et une troisième sur laquelle les enquêteurs semblent fortement s'interroger. Nous avons pourtant pris soin, avant le vote de cette dernière, de communiquer clairement aux adjoints de Madame le Maire les anomalies que nous avons relevées. Que ces événements n'entament pas votre optimisme. Nous vous souhaitons, chers ismériens, une excellente année 2010 pour vous et tous vos proches.*

**Jean Christophe NINET, Geneviève PICARD, Joelle TONAIN, Jean Claude GENEVOIS.**

**Censuré  
par  
le Maire**

**Les élus de l'équipe majoritaire nous interdisent de communiquer avec les habitants de Saint-Ismier. Pour ne pas être censurés, les élus de l'opposition devaient-ils :**

- ne pas mentionner que Madame le Maire fait l'objet de deux enquêtes de gendarmerie ?
- ignorer le témoignage d'un professionnel de l'immobilier et les soupçons qui pèsent sur l'augmentation inattendue de la densité de construction de la zone AU1 située sous la départementale D 1090 au niveau du collège ?
- acquiescer à la vente d'un terrain communal de 5000 m<sup>2</sup> à un de ses adjoints au mépris de la loi ?
- feindre de ne pas remarquer le prix de vente très bas (1,50 € le m<sup>2</sup>) de ce beau terrain appelé à prendre de la valeur alors que presque simultanément la mairie achète un terrain de 900 m<sup>2</sup> situé dans une zone à risques, donc sans grande valeur, à 22 € le m<sup>2</sup> ?
- passer sous silence les activités fructueuses au sein de la commune de Monsieur Ferradou, mari de Madame le Maire, (N° de cadastre AO 141 acheté pour la somme d'environ 396 367 € puis revendu en lots AO 341 à 342 pour la somme totale d'environ 564 054 €) ?
- soutenir Madame le Maire dans ses projets qualifiés de " forts " et d' « harmonieux » en matière d'urbanisme en l'encourageant à faire le choix de construire un futur ghetto avec 100 % de logement sociaux à la Bâtie ?

Nous avons choisi de lutter pour nos valeurs en protestant ou en déposant à chaque fois un recours contre les décisions qui nous paraissaient contraires à la loi, à l'éthique ou à l'intérêt général.

### **Jean Christophe NINET**

Conseiller municipal d'opposition de Saint-Ismier, Conseiller intercommunal du Grésivaudan, Président de l'ismérien.

### **Geneviève PICARD, Joelle TONAIN, Jean Claude GENEVOIS,**

Conseillers municipaux d'opposition à Saint-Ismier